

AG mixte (AGE +AGO) du mardi 7 novembre 2023

Accueil, Présentation des modifications statutaires et rapport moral

Mesdames et messieurs,

Nous avons le plaisir de vous accueillir vous, les adhérentes et adhérents, et vous les élus, Maires, adjoints, conseillers, des communes concernées par notre domaine géographique d'intervention, pour cette assemblée générale.
Bienvenue à vous !

Cette assemblée est Mixte, c'est-à-dire qu'elle comporte une Assemblée extraordinaire, qui sera suivie de l'Assemblée générale Ordinaire. Ces assemblées peuvent valablement délibérer puisque le quorum requis pour tenir une AGE est atteint.

Pour des raisons évidentes, le rapport que je présente devant nous, au nom du CAD, se veut le reflet de ce qui a constitué l'essentiel de notre action au cours des mois écoulés, au-delà du fonctionnement normal de toute association, et sur lequel vous aurez à vous prononcer. Et donc, il concerne aussi bien l'AGE que l'AGO.

Pourquoi une AGE ? Réponse : pour, de nouveau, modifier les statuts.

Pourquoi une modification des statuts ?

Observons tout d'abord que c'est la troisième fois, depuis sa création en janvier 2008, que nous allons procéder à une modification statutaire : j'y vois un bon signe de vitalité : l'association n'est pas figée, elle cherche constamment à s'adapter aux évolutions de notre société et aussi de nos mentalités, dans le but de toujours mieux servir son objet.

Vous avez reçu le tableau comparatif vous permettant de noter les principales modifications proposées et vous aurez remarqué que celles-ci traduisent, sur le fond, la volonté, clairement exprimée par le CA, et après en avoir largement débattu, de faire en sorte que l'Association soit bien identifiée, non pas comme une association faisant partie intégrante de la paroisse, mais comme une association autonome qui considère l'entité « paroisse » comme un partenaire, et réciproquement, au même titre qu'elle considère l'entité « propriétaire (commune) » comme un partenaire.

En bref, non intégrée à la paroisse, mais naturellement en lien avec elle, du fait même de son objet.

En conséquence, les changements radicaux portent sur la dénomination, son aire d'action, le changement du siège social, une rédaction plus concise de son objet, et la composition du CA : Les autres changements sont de pure forme (souvent pour une rédaction plus précise ou une modification d'un terme) et n'impactent pas le fond.

Les amis du Patrimoine religieux de la paroisse Saint Hilaire de Fontenay deviennent tout simplement Les Amis du Patrimoine Religieux, en abrégé APR.

Nous ne faisons là que concrétiser un usage....

Il est ensuite précisé que le champ d'intervention des APR est : « Fontenay et ses environs », formulation qui permet une grande souplesse et qui est non limitative.

Logiquement, le siège social n'a plus à être dans les locaux de la MP ; il sera désormais avec les autres associations fontenaisiennes au siège de l'ODDAS.

L'objet de l'association ne change pas bien sûr, seule la rédaction de l'article est modifiée dans le sens d'une plus grande concision.

L'article 3 sur la composition du CA voit dans cette même logique, la suppression de l'affectataire comme membre de droit et un choix moins contraignant pour les 15 administrateurs.

Enfin l'article 13 portant sur le RI, indique que c'est dans le cadre de ce RI que se déterminent les relations avec le prêtre affectataire et le propriétaire, en particulier dans l'alinéa 7 de l'article unique de ce RI qui stipule que :

Pour toutes réalisations de projets, ou pour toutes manifestations culturelles, prises en charge par une commission, à l'intérieur d'un édifice affecté au culte, l'accord écrit préalable auprès du propriétaire et/ ou de l'affectataire doit être impérativement demandé et obtenu.

Voilà donc, mesdames et messieurs, ce qui sera proposé, dans quelques instants à votre approbation : J'ajoute que ce travail a fait l'objet de séances très franches entre nous tous, dans le respect des sensibilités de chacun pour aboutir à cette présentation arrêtée par votre CA. Merci à tous mes collègues du CA pour leur implication. Et vous me permettrez de remercier plus particulièrement l'abbé Carl Bassompierre pour son écoute attentive des problématiques soulevées et son respectueux souci de laisser l'association vivre sa pleine autonomie.

Pour autant, les mois écoulés ont vu notre association en pointe de l'actualité à travers ce que nous venons de vivre et, je l'affirme, de réussir : les festivités du 600ème anniversaire de l'église Notre-Dame, festivités clôturées en apothéose avec le concert du 22 octobre donné par Cantabile, le Stabat Mater de Jenkis, et la dernière conférence, le 29 octobre, de Christian Gendron sur les trésors du mobilier de Notre-Dame.

Avec l'émission du timbre national en ouverture de ces festivités, et dont nous reparlerons avec nos amis de l'amicale philatéliste, au cours de cette soirée, puis le lancement du livre de William Chevillon, nous avons été sur le pont pour une programmation de qualité, initiée, préparée et réalisée en concertation étroite avec la municipalité qui a apporté un soutien logistique et financier, et avec la communauté paroissiale pour les manifestations liturgiques liés à cet événement.

Au sein du Comex ou comité d'organisation comprenant les élus, les services de la ville (en particulier le service culture) les APR et l'affectataire, présidé par Matthieu Foulloneau, délégué municipal au patrimoine, ici présent, et que je salue et remercie chaleureusement, nous avons œuvré, tous ensemble, avec un souci constant : fédérer, rassembler autour de Notre-Dame, pour que tout un chacun puisse s'approprier, ne serait-ce que l'espace d'un moment, ce joyau gothique, grâce aux conférences, expositions, concerts, colloques, animations sportives et culturelles, sans oublier, pour la communauté des croyants, les liturgies de l'Assomption.

Que les fontenaysiennes et fontenaysiens, les gens d'ailleurs, qui ont participé à ces festivités, y aient trouvé quelque chose de bien, quelque chose de beau ou de bon, cela est pour nous tous ici une grande satisfaction !

Dans les rapports d'activités des commissions qui vont suivre, nous reviendrons sur cet événement majeur de la vie de l'association, avec la commission édifices managée par Louis Cazaubon, et la commission culture animée par Hubert Caro.

Mais cet événement ne doit pas occulter aussi le travail, dans l'ombre, de la commission objet de culte dont Martine, la responsable fait, à la demande de l'administration, un travail de recensement des objets, vrai travail de fourmi....

Le rapport financier présenté par Claude Thoux, notre trésorier, vous montrera, entre autres, que nos finances nous ont permis, à l'occasion du 600ème NR, de cofinancer avec la ville propriétaire un éclairage de Notre-Dame qui met bien en valeur les voûtes, exemple concret de ce que, ensemble, nous pouvons réaliser comme prélude à de plus grandes ambitions, avec de la part de l'association, une recherche de financement par le mécénat. Cette collaboration avec le propriétaire, qui avait bien fonctionné pour les travaux liés à l'église Saint Jean Baptiste, est reconduite pour le suivi des importants travaux qui vont être entrepris à Notre-Dame, et dont Matthieu Foullonneau nous parlera à la fin de cette assemblée.

Je ne peux passer sous silence, car vous avez tous reçu les informations, un dossier sur lequel l'association s'engage, aux côtés des élus et de l'association « vent de Détresse », c'est celui de l'éventuelle implantation de 4 éoliennes, sur les communes de Longèves et d'Auchay en Vendée, à 4,5 kms de distance du clocher et avec un impact visuel conséquent. Nous sommes invités à nous manifester auprès du commissaire enquêteur puisque cette installation est soumise à une enquête publique jusqu'au 15 novembre.

Au cours de cette assemblée, vous aurez aussi à vous prononcer sur un renouvellement partiel du Conseil d'administration. Deux nouveaux candidats solliciteront vos suffrages : messieurs Yvan FAURE-MILLER et Henri LECHAT. Deux administrateurs sont sortants : Bertrand GIRAUD qui sollicite un renouvellement de son mandat, et moi-même....mais je ne solliciterai pas un nouveau mandat.

En effet, après 6 années de présidence, bien chargées, il me paraît sage, compte tenu de mon âge, et pour des raisons plus personnelles, de laisser à d'autres le soin de présider aux destinées de l'association qui prend un nouveau tournant, mais je continuerai à participer, comme membre actif, à la commission culture.

J'ai été heureux et fier de cette responsabilité, exercée avec votre soutien et celui, sans faille, de toute l'équipe du conseil d'administration.

Merci à eux, merci à vous !

Jean Noël Naud
Président sortant

